



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 19 mai 2022
Convocation du : 13 mai 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le dix neuf à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Louis MERTEN, Jean-Michel MONPAYS, Catherine DE PARIS, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Thomas BLACTOT

DE22.069

FINANCES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021
BUDGET PRINCIPAL 2022

Approbation

∞

Au 1^{er} avril 2021, les résultats de l'exercice 2021 sont les suivants :

En section d'investissement :

Les résultats de la section d'investissement de l'exercice 2021 sont les suivants :

Déficit de l'exercice 2021	+	Résultat antérieur 2020	+	Excédent de fonctionnement capitalisé (C/1068)	=	Résultat de la section d'investissement 2021 – Déficit cumulé (I)
- 1 412 497,61 €		- 2 903 096,35 €		3 572 527,18 €		- 743 066,78 €

La section d'investissement comporte également des restes à réaliser qui se développent comme suit :

Solde des restes à réaliser :

Recettes	-	Dépenses	=	Solde des restes à réaliser (II)
0,00		1 058 296,56 €		- 1 058 296,56 €

La section d'investissement se définit donc de la façon suivante :

Déficit cumulé d'investissement 2021 (I)	+	Solde des restes à réaliser (II)	=	Besoin de financement (III)
- 743 066,78 €		- 1 058 296,56 €		- 1 801 363,34 €

En section de fonctionnement :

Excédent de l'exercice 2021	+	Résultat antérieur 2020	=	Résultat de la section de fonctionnement 2021 – Excédent cumulé
2 761 139,31 €		3 485 351,60 €		6 246 490,91 €

La somme disponible en fonctionnement à affecter au budget 2022 est donc de 6 246 490,91 € que nous nous proposons de répartir de la façon suivante :

- pour l'investissement : 1 801 363,34 € (III) au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- pour le fonctionnement : 4 445 127,57 € (IV) au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté, excédent)

De plus, le déficit cumulé d'investissement de 743 066,78 € (I) sera affecté au compte 001 (résultat d'investissement reporté, déficit).

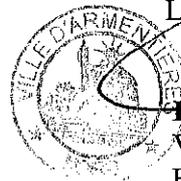
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces propositions.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- ❖ 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- ❖ 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- ❖ 02 abstentions : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille